

Les vigneron du Pays d'Ensérune regroupent 500 viticulteurs repartis sur 3000 Ha de vignoble.

Depuis 20 ans, la cave subit une diminution continue des surfaces encepagées liées en particulier à l'artificialisation des sols pour l'implantation de lotissements, zones d'activité, routes, différents projets de la LGV... Parallèlement, les coopérateurs ont décidé de restructurer les sites de vinification dès 2017 en investissant plus de 10 millions d'euros.

Dans ce contexte, le maintien d'un potentiel de production à plus de 3000ha pour atteindre un seuil de rentabilité aux alentours de 230 000 Hl est primordial.

Afin de participer au développement du potentiel de production de la Cave coopérative un poste d'animateur foncier a été créé en 2017. L'animation foncière a principalement pour but de favoriser l'installation de jeunes coopérateurs, de conforter les exploitations existantes, d'accompagner la transmission des exploitations lors de cessations d'activité et de participer à la restructuration foncière viticole de son territoire.

Face à ces enjeux, et aux incidences foncières du tracé de la ligne nouvelle, qui par sa durée inhabituelle continue à bloquer les projets de viticulteurs coopérateurs, voire même l'abandon de vignes âgées, existe-t-il une mesure de compensation au profit de cave coopérative dont les apports sont impactés par le tracé de la future ligne ?

Qu'en sera-t-il de l'indemnisation des préjudices liés à la construction et au fonctionnement de ce futur ouvrage public quant aux infrastructures agricoles et commerciales voisines ?

Nous pensons d'une part aux désagréments temporaires et permanents relatifs à l'accès à la cave coopérative par les viticulteurs et l'ensemble de nos clients, durant et après les travaux.

Nous évoquons d'autre part le dommage esthétique du nouveau caveau de vente, inauguré en 2019, engendrant un préjudice commercial certain.

Olivier MONTES



Conseiller foncier

Les Vignerons du Pays d'Ensérune

Tél : 06 76 19 81 87

e-mail : montes.o@vpe.fr